



SESSION DU 29 SEPTEMBRE 2012 DU CONSEIL CULTUREL DE BRETAGNE

Enjeux régionaux de la décentralisation et paysage télévisuel breton en réflexion au Conseil culturel

1- Avis sur le projet de Décision Modificative n°2 au budget 2012 qui sera présenté en session du Conseil régional de Bretagne les 11 et 12 octobre

Dans son avis voté à l'unanimité sur le programme 751 - « Développer le sport en Région », le Conseil culturel de Bretagne s'est intéressé à l'augmentation des moyens budgétaires consacrés dans le cadre de la politique sportive de la Région au contrat d'objectifs et de moyens passé avec les télévisions locales de Bretagne. Il a notamment souhaité une meilleure prise en compte des sports traditionnels de Bretagne dans les retransmissions sportives ainsi financées.

2- Les enjeux régionaux de la décentralisation

Invité par le Conseil culturel à présenter un panorama général du dossier « Acte III de la décentralisation » et de sa prise en charge par le Conseil régional, François-Nicolas SOURDAT, Adjoint au Directeur général des services de la Région Bretagne, en charge de la stratégie et de la prospective, a ensuite échangé avec les Conseillers.

L'Assemblée a constitué un groupe de travail sur ce sujet en vue d'émettre des propositions auprès de l'État et du Conseil régional.

3- Enjeux et perspectives du paysage télévisuel régional

Dans le cadre de ses travaux sur la décentralisation et après avoir proposé l'organisation d'États généraux de l'audiovisuel en Bretagne dans un vœu émis en juin, le Conseil culturel s'est penché plus particulièrement sur l'un des thèmes à inclure au dossier : l'avenir du paysage télévisuel breton.

Dans ce but trois personnalités ont apporté leurs éclairages à l'Assemblée :

- Dominique HANNEDOUCHE,
Directeur général de TVR et représentant de l'Unité de Programmes Régionale des télévisions locales ;
- Jean-Michel LE GUENNEC,
Directeur délégué à la coordination éditoriale de France Télévisions Nord-Ouest ;
- Bertrand RAULT,
Délégué régional France 3 Bretagne.

Le groupe de travail du Conseil culturel de Bretagne mis en place suite à ces échanges a pour mission de prolonger cette réflexion et de formuler des propositions en matière de décentralisation audiovisuelle.

4- Vœu pour le maintien de l'épreuve facultative de gouren au baccalauréat

Devant le projet de suppression à la session 2013 du baccalauréat, de l'épreuve facultative de gouren (lutte bretonne) ;

le Conseil culturel demande que tout soit mis en œuvre dans le cadre des structures de concertation existant entre le Conseil régional et le Rectorat de l'Académie de Rennes, afin de maintenir cette option.

Catherine LATOUR
Présidente déléguée